

*Date de dépôt : 26 mars 2018*

## **Rapport**

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour faciliter le stationnement des vélos au cycle d'orientation de Sécheron**

### **Rapport de M. Jean-Marie Voumard**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a examiné lors de sa séance du 19 mars 2018 la pétition 2026, sous la présidence de M. Stéphane Florey.

La commission a été assistée dans ses travaux par M<sup>me</sup> Tina Rodriguez, secrétaire scientifique du SGGC. Le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier. Qu'ils soient ici remerciés pour la qualité de leur travail.

### **Audition de M<sup>me</sup> Céline Saurer-Muller et M. Yves Chappuis (AMSE), pétitionnaires**

M. Chappuis prend la parole et explique que le cycle d'orientation de Sécheron ne possède pas de parking pour les vélos, un problème déjà ancien malgré les démarches du directeur auprès du DIP et de l'office des bâtiments. Il mentionne en l'occurrence qu'il semblerait que ce projet ne soit pas une priorité pour les différents services.

Il précise en outre que le département n'a pas donné de réponse à la dernière sollicitation du cycle, l'année passée, ce qui engendre une situation très floue. Il signale alors que les cyclistes sont donc obligés de se parquer là où ils le peuvent et pense qu'il serait judicieux de proposer une solution s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

M<sup>me</sup> Saurer-Muller ajoute que la direction se sent également démunie. Elle précise que cette problématique est vieille d'une quinzaine d'années. Elle

ajoute qu'un architecte avait projeté un garage à vélos il y a une dizaine d'années mais qu'aucune réalisation n'a été entamée.

M. Chappuis passe alors des photographies aux commissaires.

Une députée S déclare que le propriétaire des bâtiments est bien l'office des bâtiments.

M<sup>me</sup> Saurer-Muller acquiesce en remarquant que cet office se plaint par ailleurs au cycle du parcage sauvage de nombreux vélos.

Une commissaire S mentionne que la pétition souhaite des places vélos tant pour les enseignants que pour les élèves.

M. Chappuis répond que cette pétition s'oriente vers une solution pour les enseignants.

M<sup>me</sup> Saurer-Muller observe que la plupart des élèves ne viennent pas à vélo.

Une députée S demande s'il y avait un parking souterrain à Sécheron. Elle rappelle qu'il y avait jadis des parkings à vélos souterrains mais qu'ils ont été condamnés en raison des problèmes qu'ils engendraient.

M. Chappuis l'ignore.

Cette même députée évoque ensuite les couverts à vélos et demande si une solution de ce type conviendrait.

M<sup>me</sup> Saurer-Muller acquiesce en remarquant que de simples poteaux suffiraient.

Un député MCG déclare qu'il est lamentable qu'aucune place pour les vélos n'existe pour ce cycle. Il se demande combien de places supplémentaires seraient nécessaires et si des aménagements seraient souhaitables. Il demande ensuite si des élèves ont signé la pétition.

M<sup>me</sup> Saurer-Muller répond qu'il n'y a pas de places pour les vélos à l'heure actuelle puisque seules des places pour les deux-roues motorisés existent. Elle ajoute qu'un espace avec des « agrafes » suffirait.

M. Chappuis pense qu'une vingtaine de places suffiraient.

M<sup>me</sup> Saurer-Muller ne croit pas qu'il soit possible de faire passer des pétitions à des élèves puisqu'il s'agit d'une démarche politique.

M. Chappuis mentionne qu'un espace pour les enseignants serait déjà une très bonne chose. Il ajoute qu'ensuite, éventuellement, il serait possible de demander des places pour les élèves.

Une députée S remarque que le collège de Staël possède des places à l'abri pour les vélos et pense qu'une solution de ce type conviendrait. Elle se demande combien de cyclistes ont signé la pétition sur les 80 signataires.

M. Chappuis répond qu'il y a une vingtaine de cyclistes mais pense que plus de personnes viendraient à vélo si un espace permettait d'éviter de se le faire voler. Il répète que peu d'enfants viennent à vélo au vu du peu d'aménagements cyclables dans ce quartier.

Un député PLR demande si le département a communiqué un document concret au cycle.

M. Chappuis répond qu'une solution était envisagée dans le préau, à côté d'une fontaine. Il ajoute qu'il y a là assez de place pour faire quelque chose. Il répète que les plans d'architecte que le directeur a reçus datent de quelques années.

Ce même commissaire PLR demande si les infrastructures sportives qui entourent le cycle dépendent de ce dernier.

M. Chappuis acquiesce. Il remarque que ces aménagements sont vétustes. Il ajoute que cette question avait été soumise aux enseignants d'éducation physique, dans le but d'améliorer la situation, mais constate que rien n'a été fait. Il précise que ce projet était lié à un projet de centre de requérants d'asile. Il mentionne toutefois ignorer ce qu'il en est à présent.

Un député PLR se demande si ces infrastructures ne sont pas démesurées en termes d'espace pour le cycle.

M. Chappuis répond qu'il faudrait peut-être moins d'espace, mais sans doute de meilleures infrastructures.

Un député MCG évoque l'une des photos et demande si c'est un enseignant qui a parké son vélo vers la porte.

M. Chappuis acquiesce.

Ce même député MCG demande s'il y a des places de parc pour les voitures destinées au cycle.

M. Chappuis répond que ceux qui le veulent peuvent acheter un macaron pour se parker à proximité.

Le président demande s'il est prévu de rénover le cycle de Sécheron. Il pense que ce pourrait être la raison pour laquelle un parking vélos n'a pas encore été créé.

M<sup>me</sup> Saurer-Muller répond que tous les cycles doivent être rénovés mais rappelle que ces rénovations nécessiteront des années.

M. Chappuis observe que différentes interventions ont été réalisées l'année passée et ne croit pas qu'un projet d'importance soit prévu avant longtemps.

Le président remercie alors M<sup>me</sup> Saurer-Muller et M. Chappuis.

## Discussion et vote

Une députée S déclare que son groupe estime qu'il est inutile de procéder à des auditions et propose de renvoyer directement cette pétition au Conseil d'Etat. Elle remarque en effet que cette revendication est ancienne, que la place est suffisante et que des aménagements amovibles sont aisément envisageables.

Un commissaire PLR mentionne que son groupe partage cet avis en observant que l'équipement demandé est raisonnable. Il ajoute qu'il lui semble nécessaire de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat. Il remarque ensuite que le président, qui évoque les procédures de la commission aux pétitionnaires, n'a pas à préjuger du sort des pétitions. Il précise en outre que le dépôt n'équivaut pas à un classement.

Le président répond se baser simplement sur les habitudes logiques de la commission.

Un député MCG déclare que son groupe soutient le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Il signale par ailleurs que l'on pourrait imaginer que des élèves participent à une pétition. Il pense en effet qu'une démarche de cette nature relève de l'éducation civique.

Un député UDC pense au contraire qu'il ne faut pas impliquer les élèves, qui ont le parlement des jeunes. Il ajoute qu'il suivra la position du leader de son parti quant à cette pétition.

Un commissaire EAG mentionne que son groupe est en faveur du renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Le président remarque qu'il s'abstiendra. Il ajoute comprendre la demande mais relève qu'il est lamentable de proposer une pétition de ce type en excluant les élèves. Il pense qu'il est regrettable de mentionner que les élèves peuvent venir à pied ou en bus.

Un député MCG rappelle que les établissements ont des conseils et pense que cette problématique pourrait intéresser des élèves.

Un député Ve déclare que son groupe soutiendra le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat.

Un député S déclare être rassuré d'entendre que la commission encourage les enseignants à faire participer les élèves à des démarches de cette nature. Il remarque en effet avoir parfois entendu des critiques à l'égard de pareils usages.

**Le président passe au vote du renvoi au Conseil d'Etat de la P 2026 :**

**En faveur : 11 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 PLR, 3 MCG)**

**Abstention : 2 (2 UDC)**

**Le renvoi est accepté.**

Mesdames et Messieurs les députés, la majorité de la commission vous recommande, au vu de ce qui précède, de suivre sa recommandation, soit le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

## **Pétition (2026-A)**

**pour faciliter le stationnement des vélos au cycle d'orientation de Sécheron**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **Considérant que :**

- le vélo est un moyen de transport particulièrement respectueux de l'environnement qui permet à ses utilisateurs de pratiquer un exercice physique bénéfique pour leur santé ;
- l'Etat de Genève a manifesté à de nombreuses reprises sa volonté de favoriser la mobilité douce de son personnel, comme en témoignent notamment le plan de mesures MultiMobilité 2014-2020 et la participation financière octroyée aux collaborateurs détenant un abonnement pour les transports en commun ;
- le stationnement « sauvage » auquel les cyclistes de l'établissement sont aujourd'hui contraints représente une entrave quotidienne à la circulation des piétons et des véhicules de livraison, ainsi qu'à l'entretien des espaces verts ;
- la présence de supports auxquels sécuriser les vélos permet d'empêcher des chutes régulières qui ont déjà engendré des frais de réparation importants pour certains propriétaires. Ces dommages s'ajoutent aux vols de vélos constatés ces dernières années dans l'enceinte de l'école ;
- le cycle d'orientation de Sécheron fait figure d'exception parmi les établissements scolaires genevois en termes d'infrastructures permettant aux collaborateurs de stationner leurs vélos ;
- en la matière, aucune des demandes réitérées depuis de nombreuses années dans notre école n'a abouti,

**les membres du personnel du cycle d'orientation de Sécheron soussignés demandent au Grand Conseil de :**

prendre les mesures nécessaires à la mise en place rapide d'une solution en matière de stationnement des vélos des collaborateurs du cycle d'orientation de Sécheron, en concertation avec les usagers concernés.

*N.B. 80 signatures*  
Association des maîtres et  
maîtresses du cycle de  
Sécheron (AMSE)  
1-3, avenue Blanc  
1202 Genève